



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités
et des normes commerciales****Neuvième session**

Genève, 26 (après-midi)-28 juin 2024

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux
au commerce dans la région de la Commission économique
pour l'Europe – études de pays à paraître :
Azerbaïdjan et Turkménistan****Étude de la Commission économique pour l'Europe
sur les obstacles réglementaires et procéduraux
au commerce en Azerbaïdjan : plan du projet****Document soumis par le secrétariat****Résumé*

Les études de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce (études ORPC) sont menées à la demande des États membres, afin de soutenir la diversification économique dans les pays de la région de la CEE. Le secrétariat a déjà publié des études de plusieurs pays concernés par les programmes de la CEE, notamment l'Albanie, l'Arménie, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, la Serbie et le Tadjikistan. Durant la septième session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, tenue les 27 et 28 juin 2022, la délégation de l'Azerbaïdjan a demandé de mener une étude ORPC. En décembre 2023, le Comité exécutif de la CEE a approuvé le projet extrabudgétaire « Renforcement des capacités de l'Azerbaïdjan aux fins de la réduction des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce », financé par l'Azerbaïdjan, qui envisage d'élaborer des éléments de ladite étude. Le présent document expose les grandes lignes d'une étude exploratoire qui sera menée avec les fonds actuellement disponibles. Ces travaux seront étoffés sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires. Le secrétariat de la CEE appelle les donateurs et les partenaires de développement à envisager de financer la poursuite de ce projet.

* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue en raison de son approbation tardive par le Gouvernement.



I. Introduction

1. L'Azerbaïdjan a réalisé des progrès significatifs au cours des trois dernières décennies, en engageant des réformes pour s'orienter vers une économie de marché. En 2022, son économie a progressé de 4,6 % en glissement annuel, soutenue par une forte croissance (9,1 %) dans les secteurs non énergétiques, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC)¹. Fort de ce succès, l'Azerbaïdjan a récemment lancé plusieurs initiatives prometteuses pour soutenir le développement durable et faciliter l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

2. Le Gouvernement a considérablement amélioré la transparence, réduit la bureaucratie et supprimé certains obstacles non tarifaires au commerce pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises. Bien qu'il ne soit pas encore membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Azerbaïdjan a progressé dans la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce, y compris de mesures de facilitation du commerce numérique. D'autres améliorations pourraient être apportées en ce qui concerne les actions liées au commerce transfrontière sans papier, y compris les échanges et les transactions électroniques². Le processus d'adhésion à l'OMC, qui a été réactivé en 2023³, contribuera à ce processus. En outre, les initiatives d'intégration régionale, telles qu'un nouvel accord global avec l'Union européenne (UE), peuvent renforcer la coopération dans un large éventail de domaines, y compris les investissements et le commerce⁴. Ces mesures sont importantes pour favoriser la diversification par rapport aux ressources naturelles, qui représentent actuellement plus de 90 % des recettes d'exportation⁵.

3. L'Azerbaïdjan considère la numérisation comme un outil essentiel dans ce processus. En avril 2021, l'Azerbaïdjan s'est engagé à devenir un centre numérique régional dans le cadre de ses objectifs généraux de développement⁶. La transformation numérique a été déclarée l'une des principales priorités de l'Azerbaïdjan pour les dix prochaines années. Dans le cadre de ces efforts, l'Azerbaïdjan a dirigé l'élaboration de la feuille de route pour la dématérialisation des données multimodales et de l'échange de documents le long du corridor de transport transcasprien, au moyen des instruments juridiques et des normes de l'ONU, pendant qu'il assurait la présidence du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale en 2023.

II. Schéma de l'étude exploratoire

4. L'objectif du projet est d'aider le Gouvernement à établir des cadres institutionnels et législatifs pour assurer une intégration réussie dans les chaînes de valeur mondiales. Le présent document expose les grandes lignes de l'étude exploratoire pour l'étude ORPC.

A. Introduction

5. Le chapitre introductif de l'étude donnera un aperçu du contexte économique de l'Azerbaïdjan et analysera les résultats du pays en ce qui concerne les objectifs de développement durable des Nations Unies liés au commerce. Il décrira la structure actuelle des échanges commerciaux de l'Azerbaïdjan, y compris ses secteurs d'importation et d'exportation.

¹ Voir <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/d5f32ef28464d01f195827b7e020a3e8-0500022021/related/mpo-aze.pdf>.

² Voir <https://www.untfsurvey.org/fr/node>. Voir également Nations Unies, CEE, 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation UNECE Regional Report 2023, Nations Unies, Genève.

³ Voir https://www.wto.org/french/news_f/news22_f/dgno_20dec22_f.htm.

⁴ Voir https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_22_4550.

⁵ Voir <https://www.iea.org/reports/azerbaijan-2021>.

⁶ Voir <https://aze.media/azerbaijans-latest-steps-toward-becoming-a-regional-digital-hub/>.

B. Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce

6. Cette section présentera un premier examen du régime actuel de l'Azerbaïdjan dans les domaines suivants : les obstacles techniques au commerce (y compris les règlements techniques, les normes, les procédures d'évaluation de la conformité et l'accréditation) et les mesures de facilitation des échanges (y compris la facilitation numérique des échanges, telle que le commerce sans papier, les mesures relatives au commerce transfrontière sans papier, les douanes électroniques, la signature numérique et l'échange de données électroniques). Si l'objectif premier des mesures non tarifaires est de protéger la santé publique, la sécurité ou l'environnement, elles peuvent également affecter le commerce de manière substantielle. Les procédures liées au commerce, telles que la normalisation, l'évaluation de la conformité et les inspections avant expédition au niveau national, ont un impact sur l'intégration du pays dans l'économie mondiale et régionale. Évaluer de telles mesures non tarifaires est une considération importante durant le processus d'adhésion à l'OMC. Il s'agit de s'assurer que les mesures non tarifaires en vigueur et prévues ne deviennent pas inutilement contraignantes pour les opérateurs commerciaux.

7. Sur la base des évolutions récentes dans le contexte de la transformation numérique du pays, l'étude exploratoire prendra également en compte les approches approuvées par le Comité directeur en 2023 concernant l'intégration des considérations relatives à l'économie numérique dans les études ORPC⁷. Elle examinera comment la législation en vigueur soutient ou entrave l'adoption des technologies de la quatrième révolution industrielle (4SI) dans les processus commerciaux. Il s'agit notamment des lois sur la protection des données, de la reconnaissance des documents numériques et des politiques relatives aux flux transfrontière de données⁸.

C. La voie à suivre et les recommandations relatives aux politiques

8. Cette section comprendra une vue d'ensemble de la marche à suivre. Elle proposera une série de recommandations visant à améliorer davantage le régime commercial, en mettant plus particulièrement l'accent sur les outils de la CEE disponibles, notamment dans le cadre du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques.

9. Cette étude initiale sera réalisée sur la base de recherches documentaires et d'entretiens avec les parties prenantes publiques et privées concernées. Le secrétariat organisera également un atelier pour discuter des premières conclusions et examiner un large éventail de perspectives et d'expériences, y compris celles émanant du secteur public qui utilise des technologies 4SI (chaîne de blocs, contrats intelligents).

⁷ Voir https://unece.org/sites/default/files/2023-05/ECE_CTCS_2023_7_E.pdf.

⁸ Il est suggéré qu'une étude ORPC complète devrait également examiner séparément les indicateurs de la numérisation dans le développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et le rôle qu'elles jouent dans la diversification de l'économie.